

## 2) Quelques définitions indispensables pour bien appréhender la participation citoyenne

La participation citoyenne se développe, chacun·e se l'approprié sur le terrain, dans les conseils municipaux et les services. Mais de quoi parle-t-on ? Voici quelques notions indispensables pour appréhender la participation citoyenne.

- Habitant·e : Toute personne qui réside sur le territoire quelles que soient sa nationalité et sa situation.
- Citoyen.ne : Toute personne qui participe de son plein gré à la vie de la cité.
- Usager·e : Toute personne qui jouit d'un service, fréquente un espace public ou utilise un équipement de la collectivité sans nécessairement y habiter.
- Riverain·e : Toute personne située à proximité immédiate d'un projet, service ou équipement, sans nécessairement l'utiliser.
- Bénéficiaire : Toute personne à qui un projet, un service ou équipement est spécifiquement dédié.
- Elu·e : Toute personne qui a été désignée par voie de suffrages pour représenter la population.
- Association / Collectif : Groupement de personnes ayant vocation à défendre l'intérêt général ou des intérêts particuliers, sans chercher à réaliser des bénéfices financiers.
- Acteur économique : Toute personne morale (commerçant·es, artisans, entreprises, bailleurs sociaux...) pouvant être riveraine, usagère ou bénéficiaire d'un projet, service ou équipement.
- Partenaire : Toute personne physique ou morale pouvant intervenir dans le processus de participation ou de mise en œuvre du projet (associations, institutions, partenaires financiers, mécènes...)
- Agent·e : Toute personne employée par une entité publique qui peut être chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre ou du suivi d'un projet, service ou équipement.
- Expert·e : Toute personne physique ou morale spécialiste d'une thématique pouvant apporter des éléments concernant un projet, service ou équipement.
- Prestataire : Toute personne physique ou morale spécialiste de la participation citoyenne pouvant accompagner les étapes et processus de décision.